

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

EDUCATEUR

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le **26 septembre 2001**

EDUCATEUR

I. CHAMP D'ACTIVITE

L'éducateur est un professionnel qui « éduque » au sens d'accueillir, de suivre, d'accompagner un bénéficiaire ou un groupe de bénéficiaires dans un processus favorisant la qualité de vie, le développement personnel dans sa relation à soi et aux autres.

Son action s'inscrit dans le cadre d'un projet éducatif individuel dont les termes sont définis avec le bénéficiaire en collaboration avec sa famille et son entourage.

Par une compréhension des bases du fonctionnement du système politique, économique, social et culturel, il cherche à saisir les enjeux des politiques socio-éducatives, se situe par rapport à celles-ci et se positionne en tant qu'acteur social en fonction des missions spécifiques à l'institution où il exerce. Il situe son travail dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire et/ou d'intervenants extérieurs.

Il s'interroge sur son mode d'intervention et sur la qualité de son accompagnement.

Dans le respect inconditionnel des personnes et des règles déontologiques, l'éducateur assure une fonction d'accompagnement et d'éducation, une fonction d'orientation, de guidance et de prévention

ainsi qu'une participation à la mise en œuvre de projets.

II. TACHES

L'éducateur veille à assurer une approche globale de la personne et à donner sens aux tâches quotidiennes qu'il exploite pour atteindre des objectifs qu'il a fixés avec le(s) bénéficiaire(s).

Dans les limites de sa fonction, il exerce :

- ◆ une fonction d'accompagnement et d'éducation :
 - ◆ assurer le quotidien ;
 - ◆ mettre en place un cadre sécurisant ;
 - ◆ favoriser le développement, voire l'émergence de leurs capacités par des activités adaptées (ludiques, relaxantes, occupationnelles, ...)
 - ◆ mettre en place une relation d'aide (écoute/ clarification des demandes/ des besoins) ;
 - ◆ expliciter et faire appliquer les règles de vie collectives, les limites et les interdits dans le souci de leur donner du sens ;
 - ◆ accompagner le(s) personne(s) dans des démarches extérieures ;
 - ◆ transmettre à l'équipe des informations de façon orale et écrite ;
 - ◆ participer à des réunions d'équipe ;
 - ◆ participer à des actions qui favorisent des liens avec les familles et l'entourage des bénéficiaires.
- ◆ une fonction de collaboration à l'orientation, à la guidance, à la prévention :
 - ◆ participer, par la transmission de ses observations à l'élaboration, à la mise en place et à l'évaluation des projets individuels et collectifs d'intervention et d'accompagnement ;
 - ◆ participer à l'évolution du projet pédagogique de l'institut / du service ;

- ◆ proposer des activités pédagogiques ou sociales, individuelles ou de groupe dans une optique de prévention ou d'orientation ;
- ◆ une participation à la mise en œuvre de projets :
 - ◆ contribuer à la détermination des besoins et des demandes ;
 - ◆ aider à la recherche des moyens et à la clarification des objectifs ;
 - ◆ participer à l'évaluation et à la remédiation.

III. DEBOUCHES :

Secteur de l'aide à la jeunesse,
secteur de l'aide aux personnes handicapées,
secteur de la petite enfance,
services d'aide aux adultes en difficulté,
maisons de repos, maisons de repos et de soins pour personnes âgées,
secteur psychiatrique,
secteur des soins de santé,
services socioculturels,
maisons de quartier,
maisons de jeunes,
services de (ré)insertion socioprofessionnelle et de formation professionnelle,
services de prévention d'aide sociale d'urgence,
services d'intégration des immigrés.